



# CHARTRE ETHIQUE ET VALEURS

## GEO SCIENCES International S.A.R.L



+237 694 44 72 31  
+237 222 33 43 08



+237 222 73 34 38



159, Rue 5.788, Etoudi, Yaoundé 1<sup>er</sup>  
BP. 25251 Yaoundé-Cameroun



[www.geosciencesint.org](http://www.geosciencesint.org)



[info@geosciencesint.org](mailto:info@geosciencesint.org)

RCCM N° : RC/YAO/11/B595  
Contribuable N° : M101100038277W

**GEO SCIENCES International** est un Bureau d'Etudes international dont le siège social est basé au Cameroun. Il dispose d'une grande capacité de mobilisation de l'expertise technique en Afrique Centrale par le biais de son important réseau d'experts et de spécialistes lui permettant de couvrir divers domaines d'activités, tout en assurant à ses clients un service de qualité adapté à leurs besoins et tenant compte des contextes spécifiques ainsi que des réalités socioéconomiques.

## NOTRE MISSION

Les domaines d'expertise de GSI sont répartis en plusieurs pôles d'activités à savoir les sciences de l'eau, le génie civil, l'hydraulique, l'environnement, la géomatique, l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'économie sociale.

Ses missions sont de :

- Développer des outils pour la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources qui s'y rattachent ;
- Offrir une expertise en aménagement du territoire en apportant une assistance en matière d'évaluation et de définition des stratégies intégrées d'occupation des sols (Plans Régionaux de Développement) ;
- Mener des études et enquêtes socio-économiques visant à soutenir le développement local ;
- Réaliser les travaux de génie civil tout en assurant la sécurité du public et le respect de l'environnement et du développement durable.

Ces missions doivent aller de pair avec le respect des valeurs éthiques.

## NOS VALEURS

### 1- INTEGRITE

Avoir une attitude intègre, c'est agir de façon honnête et transparente en toutes circonstances.

### 2- RESPONSABILITE

C'est respecter l'entreprise, ses collaborateurs et son environnement, servir au mieux l'intérêt des clients et respecter les partenaires et fournisseurs

### 3- CONFIDENTIALITE

Veiller à la confidentialité des informations, c'est communiquer de façon responsable sur les données collectées par GSI et traiter avec la plus grande attention les informations qui nous sont confiées.



## NOS ENGAGEMENTS ...

Nous nous engageons à :

- Respecter scrupuleusement les lois et règlements des divers domaines de compétence de GSI ;
- Respecter les standards de sécurité de nos clients ainsi que les bonnes pratiques y afférentes sur le plan international en fonction du domaine concerné ;
- Se conformer aux exigences de nos clients en matière de qualité et protection de l'environnement ;
- Disposer d'une police d'assurance santé pour l'ensemble du personnel conformément à nos valeurs ;
- Observer les bonnes pratiques internationales en matière d'hygiène et de protection de l'environnement
- Mettre la satisfaction du client au centre de nos préoccupations.



## NOTRE CODE DE CONDUITE

### 1- Avoir une attitude intègre

**AVOIR UNE ATTITUDE INTÈGRE, C'EST AGIR DE FAÇON HONNÊTE ET TRANSPARENTE EN TOUTES CIRCONSTANCES.**

Chacun s'engage à :

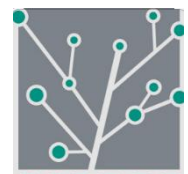
- Refuser tout cadeau ou invitation ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent et/ou pouvant peser sur un choix, un jugement ou pouvant nuire à l'image de GSI ;
- S'interdire d'utiliser les moyens d'actions et ressources de GSI à des fins illicites, ou de manière contraire à l'intérêt des clients ou de l'entreprise ;
- S'interdire de permettre à autrui de s'enrichir illégalement au détriment de l'entreprise, d'un client ou d'un salarié ;
- Identifier les situations de conflits d'intérêts, s'en prémunir et le signaler le cas échéant ;
- S'interdire d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de transactions personnelles.

### 2- Respecter l'entreprise, ses collaborateurs et son environnement

**RESPECTER L'ENTREPRISE ET SES SALARIÉS, C'EST GARANTIR LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION ET D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT AUPRÈS DES SALARIÉS, DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS ET FAVORISER LE DIALOGUE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL.**

Chacun s'engage à :

- Lutter contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement (moral, sexuel) et contre toutes les formes d'agissements sexistes ;



- Chercher à valoriser et favoriser les compétences de chacun ;
- Veiller au respect des personnes et assurer à tous les collaborateurs un traitement équitable ;
- Veiller à la santé et à la sécurité de tous ;
- Etre acteur de la protection de l'environnement et favoriser la réduction de l'impact environnemental des activités.

### 3- Servir au mieux l'intérêt des clients

**SERVIR AU MIEUX L'INTÉRÊT DES CLIENTS, C'EST ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LEURS BESOINS ET FORCE DE PROPOSITION POUR CONCEVOIR, PROPOSER ET GÉRER DES SOLUTIONS ADAPTÉES À LEUR SITUATION.**

Ainsi, chacun s'engage à :

- Réaliser des études adaptées au profil des clients et à leurs intérêts ;
- Garantir la bonne information des clients et la loyauté des explications qui leurs sont données ;
- Apporter une attention particulière à la compréhension et à l'analyse des besoins des clients ;
- Agir au mieux des intérêts des clients en respectant les règles applicables en matière de devoir et de conseil ;
- Respecter ses engagements vis-à-vis des clients.

### 4- Respecter les partenaires et fournisseurs

**RESPECTER LES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS, C'EST ENTREtenir AVEC EUX DES RELATIONS DE QUALITÉ FONDÉES SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ.**

Ainsi, chacun s'engage à :

- Traiter les partenaires et fournisseurs avec impartialité et équité ;
- S'interdire de bénéficier et/ou de profiter d'avantages personnels dans le cadre d'une relation avec un partenaire ou un fournisseur ;
- Respecter ses engagements ;
- Etre sincère et honnête dans la diffusion d'informations ;
- Signaler tout comportement d'un partenaire ou d'un fournisseur en opposition avec nos valeurs et la présente charte éthique.

### 5- Veiller à la confidentialité des informations

**VEILLER À LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS, C'EST COMMUNIQUER DE FAÇON RESPONSABLE SUR LES DONNÉES DE GSI ET TRAITER AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION LES INFORMATIONS QUI NOUS SONT CONFIEES.**

Ainsi, chacun s'engage à :

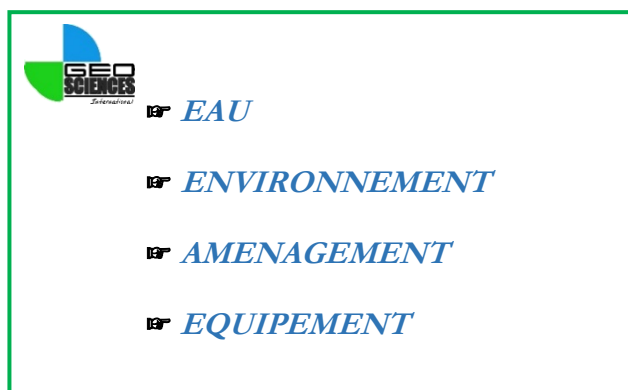
- Respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée;
- Veiller au respect du secret professionnel, en particulier le secret médical ;
- Protéger les informations non publiques du Groupe et autres informations confidentielles sensibles;
- Préserver la confidentialité des informations recueillies dans le cadre des échanges avec les clients et les partenaires ainsi que le contenu des contrats signés ;
- S'interdire de divulguer des informations qui pourraient être utilisées pour nuire à la réputation d'une personne ou de l'entreprise.

### 6- Se conformer aux lois, règlements et chartes internes

**SE CONFORMER AUX LOIS, RÈGLEMENTS ET CHARTES INTERNES, C'EST CONNAÎTRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES RÈGLES APPLICABLES À SON ACTIVITÉ.**

Ainsi, chacun s'engage à :

- S'informer et respecter les lois et règlements qui régissent son activité ;
- Respecter les politiques, instructions et procédures internes, et lois applicables à son domaine d'activité ;
- Respecter les règles de déontologie professionnelle qui correspondent à son activité ;
- Etre vigilant quant aux risques de fraude, blanchiment d'argent et financement du terrorisme et de corruption ;
- Alerter son supérieur hiérarchique ou la Direction de la conformité en cas de non-respect des règles observées dans son environnement.



## APPLICATION DE LA CHARTE

### CHACUN VEILLE À EXERCER SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES QUI Y SONT DÉFINIS.

- Cette charte ne se substitue pas aux textes applicables, notamment aux lois et règlements, statuts, règlements intérieurs, procédures et instructions, qui prévoient leurs propres modalités d'application ;
- Elle est complétée par un Code de conduite anticorruption, annexé au Règlement intérieur, qui précise les principales règles professionnelles que chacun doit appliquer dans l'exercice de ses fonctions et précise également les règles générales et permanentes en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline ;
- La violation de l'une ou de plusieurs des règles ainsi décrites est susceptible de constituer une faute pouvant entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire. Cette procédure peut aller jusqu'au licenciement dans le cadre des dispositions du Règlement intérieur.